Étampe	km	Date	Étampe	km	Date

_____
Nom

_____
Adresse

_____
Ville & Province

_____
Code Postal

_____
Courriel

_____
Distance totale marchée

RÈGLEMENTS

1. Seuls les événements sanctionnés par la FCV et effectués entre le 15 octobre, chaque année et le 31 mars suivant inclusivement, peuvent être comptés.
2. On peut compter les distances des événements de marche, de ski et de patin seulement. Les kilomètres faits en vélo ne sont pas admissibles.
3. Les niveaux d'accomplissement sont déterminés par le total des distances parcourues événement. Se référer au guide complet.
4. La carte d'enregistrement expire le 31 mars de chaque année. Pour recevoir votre certificat, s'il vous plaît poster le livret complété et des frais de $5.00 avant le 15 avril, à:

La Fédération Canadienne Volkssport
251, rue Bank, suite 604
Ottawa ON K2P 1X3

PROGRAMME DE MARCHE HIVERNAL

Un programme officiel de
La Fédération Canadienne Volkssport

Étampe	km	Date	Étampe	km	Date

Si vous avez besoin de plus d'espace, s'il vous plaît imprimer une autre feuille.